

LIVRE DES RÈGLEMENTS  
EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 386**

---

**RÈGLEMENT N° 386 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

---

**ATTENDU QU'**une municipalité peut, en vertu de l'article 433.1 du Code municipal du Québec, adopter un règlement déterminant les modalités de publication de ses avis publics;

**ATTENDU QU'**un avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil de la municipalité tenue le 5 juin 2023 et que le projet de règlement numéro 386 a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU QU'**aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 386 depuis son dépôt;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement numéro 386 pour adoption a été transmise aux membres du conseil de la municipalité au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

**ATTENDU QU'**avant l'adoption du règlement numéro 386, la greffière-trésorière a fait mention de l'objet de celui-ci;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la municipalité adopte le règlement numéro 386 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et décrète par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour objet de déterminer les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière afin de permettre à l'ensemble de la population de prendre, en tout temps, connaissance des avis publics émis par la municipalité, rendant ces derniers plus accessibles.

**ARTICLE 3 APPLICATION**

Le présent règlement s'applique à tout avis public de la municipalité de Sainte-Anne-de-La-Pocatière dont la publication est exigée en vertu de toute loi générale ou spéciale ou tout règlement régissant la Municipalité.

**ARTICLE 4 EXCEPTION**

Les avis publics concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes prévus au Titre XXV du Code municipal du Québec continueront d'être publiés également dans le journal local afin d'assurer une diffusion auprès d'un plus grand nombre de citoyens considérant les conséquences d'une telle procédure.

**ARTICLE 5 MODALITÉS DE PUBLICATION**

Les avis publics de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière seront, à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, publiés sur le site Internet de la municipalité.

**ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Rosaire Ouellet, maire

---

Isabelle Michaud, Greffière-trésorière

AVIS DE PROMULGATION  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 386

AVIS PUBLIC

A TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ  
DE  
SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

**A**VIS PUBLIC est, par les présentes, donnée par la soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

**Q**U'à la séance ordinaire du 4 juillet 2023, tenue aux lieu et heure désignés, le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a adopté le **règlement n° 386 intitulé :**

**RÈGLEMENT N° 386 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS.**

**Q**UE toute personne intéressée peut consulter le présent règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal.

**D**ONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE, CE 5<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUILLET DE L'AN 2023.

---

Isabelle Michaud,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité.

**EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 5<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUILLET 2023.**

---

Isabelle Michaud,  
Directrice générale et greffière-trésorière